

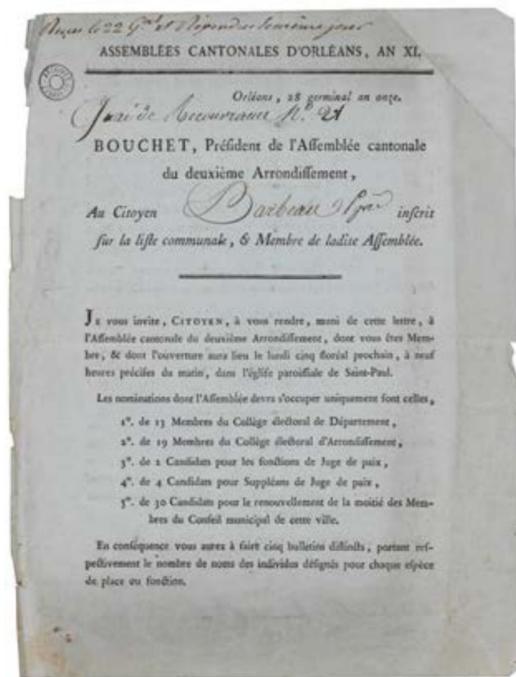
5.

DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

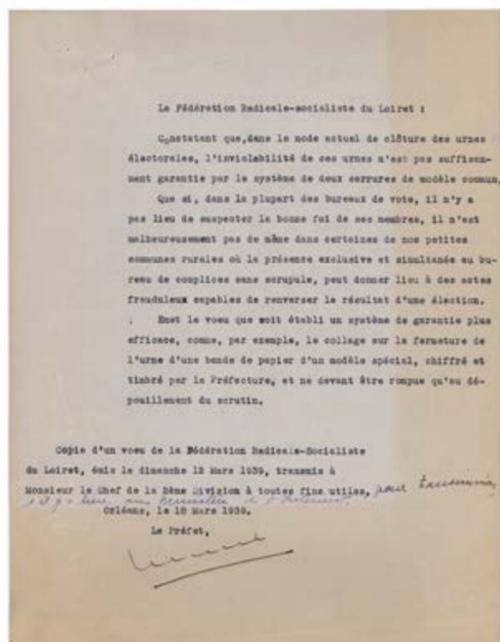
« A VOTÉ ! »

L'ACCÈS DES CITOYENS AUX SUFFRAGES

L'accès à la citoyenneté se concrétise par l'obtention de droits politiques, dont le droit de vote. Cependant celui-ci connaît plusieurs étapes avant de devenir l'un des fondements de la démocratie française. Avant 1848, les gouvernants redoutent le vote populaire. Le plus souvent, seuls les hommes les plus riches ont le droit de voter, on parle dans ce cas de suffrage censitaire. Napoléon Bonaparte, quant à lui, instrumentalise le suffrage universel masculin par des plébiscites ou des élections contrôlées. Ainsi, au début du XIX^e siècle, les représentants des différentes instances politiques et judiciaires dans les départements sont élus par un collège électoral dont les membres ont été approuvés par le préfet.



1- Invitation adressée au citoyen Denis Barbot, propriétaire à Orléans, membre du collège électoral du département, 28 germinal an XI (18 avril 1803)
Sources : Arch. dép. du Loiret, 1J 294



2- Vœu exprimé par la Fédération Radicale Socialiste du Loiret, de garantir un système plus efficace de fermeture des urnes, 18 mars 1939
Arch. dép. du Loiret, 3 W 151

Cependant les conditions d'exercice de ce droit s'améliorent progressivement. Le nombre d'électeurs dans les villages augmente grâce à la loi électorale de 1831 et le suffrage universel masculin est définitivement instauré en 1848. L'isoloir est introduit par une loi de 1913, l'électeur mettant désormais lui-même son bulletin dans une enveloppe puis dans l'urne. Enfin, en 1944, le droit de vote est étendu aux femmes après de longues années de revendication. La carte d'électeur, qui présente les informations essentielles à l'exercice de ce droit, comme l'identité de l'électeur et son bureau de vote, enregistre sa participation aux différents scrutins.



3- Carte d'électeur de François-Michel-Paul Martin, notaire à Neuville-aux-Bois, 14 juillet 1807
Arch. dép. du Loiret, 1 J 31



3- Carte d'électeur de Léon Villette, cultivateur, Fleury-les-Aubrais, 1951
Arch. dép. du Loiret, 1 J 211



4- « 200 personnes travaillent à l'envoi des listes et bulletins de vote aux électeurs », article paru dans La Nouvelle République, 6 juin 1951.
Arch. dép. du Loiret, 199PR-R 1/16

Désormais les élections supposent une préparation minutieuse pour assurer l'information et l'égalité de tous les citoyens. Bulletins, enveloppes et professions de foi des candidats doivent être envoyés à temps dans les foyers. Lors des élections législatives de 1951, lourdes à organiser en raison d'une loi électorale complexe, 200 personnes sont mobilisées dans le Loiret pendant dix jours pour préparer les envois aux électeurs. Organiser des élections est donc une tâche considérable, mais c'est à ce prix que l'exercice démocratique du droit de vote est garanti aux citoyens.



5- Dessin de Bec (droits réservés) représentant Mariéfenne recueillant le vote des citoyens, paru dans La Vie Ouvrière, journal du syndicat de la Fédération Générale du Travail (C.G.T.), 1951.
Arch. dép. du Loiret, 179 W 35331

